

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DES SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



Date de convocation :

Le 05 avril 2018

Nombre de délégués :

En service : 35
Présents : 30
Votants : 30

N°03-CS090418

Objet : Compte de gestion 2017

Avis : Avis favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

16/04/2018
Publication / notification le :
17/04/2018

L'an deux mille dix-huit,
Le lundi 09 avril à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etaient présents :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Eliane GENUIT, Evelyne LAUNAY, Catherine LHERITIER, Micheline RIVIERE et Valérie DEPLOBIN (pouvoir de M. SERER)

Messieurs Damien BEAUJOUAN, Marc GAULANDEAU, Marc BOUVET, Jean-Pierre VOISIN, Didier MOELO, François OURY, Jacky RUET, Yannick SEVREE, Etienne LONQUEU, Dimitri MULTEAU, Lionel RANVAL, Philippe DARIDAN, Didier DENIAU, Laurent COUCHAUX, Gilles LEROUX, Jean Michel LENA, Pascal OFFRE, Daniel BORDIER, Bertrand LANOISELEE, Pascal CONZETT, Daniel PERRIN, Eric HALLAY et Jean MATHIOT.

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Madame Christelle TOUZET et Messieurs Ludovic COGNARD et Valentin BAHE.

Etaient excusés : Messieurs Henry BURNAM, Pascal BRINDEAU, Jean-Pierre MARIN, Gérard SERER et Mme Christèle DESSITE.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Didier MOELO

Compte de gestion 2017

Vu la présentation du budget primitif 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats sur la période du 01 janvier au 31 décembre 2017,

Vu le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération accompagné notamment des restes à réaliser et restes à recouvrer,

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et bordereaux ordonnés par le Syndicat et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre prescrites,

Le président, après avis favorable du bureau du 28 mars 2018, propose au conseil de constater la conformité du compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération.

Le conseil syndical, à l'unanimité :

Considérant toutes les opérations justifiées,

- ✓ **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle aucune observation ni réserve concernant les opérations courantes.

Le Président,
Jean-Louis SLOVAK